

Collèges publics : nouvelle sectorisation pour la rentrée 2019

Publié le 01 avril 2019

C'est le Conseil départemental qui détermine la localisation des collèges publics, leur capacité d'accueil et leur secteur de recrutement.

Pour cela, il tient compte de critères démographiques, économiques et sociaux afin d'être au plus près des besoins des jeunes Vauclusiens.

Le domicile du représentant légal de l'élève détermine le collège de secteur.

Toutefois, il appartient aux autorités compétentes de l'État d'affecter les élèves dans les collèges publics.

[> Trouver son collège](#)



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09